

EXAMEN PROFESSIONNEL

GRADE : ATTACHÉ PRINCIPAL

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 40 MIN

Attention, à l'oral, seules les notes produites par le candidat pendant le temps de préparation sont autorisées (le CV n'est pas autorisé)

AVANT L'ÉPREUVE

Le candidat est convoqué à son heure de passage. Il lui appartient de prendre ses dispositions afin d'être à l'heure. Tout candidat retardataire ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve s'il n'a pas prévenu de son retard. Il doit se munir de sa convocation et d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité)

TEMPS DE PRÉPARATION

Le candidat débute l'épreuve par un temps de préparation de 20 mn sur un sujet proposé par le jury portant sur des questions de culture générale en relation avec l'action administrative locale.



20 min

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

1ÈRE PARTIE

Présentation par le candidat de son parcours professionnel et de son projet professionnel sur la base de son CV fourni lors de son inscription.

Suivi d'un temps d'échange portant sur :

- des éléments de l'exposé
- le contexte ou l'environnement de travail
- son avis ou son analyse de sujets ou d'actualités en lien avec le domaine du cadre d'administration générale



20 min

2E PARTIE

Présentation d'un exposé sur une question imposée de culture générale en relation avec l'action administrative locale.

Suivi d'un temps d'échange pour :

- approfondir le sujet
- connaître l'avis ou l'analyse du candidat sur des questions connexes (élargissement du sujet)
- évaluer les connaissances ou l'appréhension de l'environnement professionnel par rapport au sujet



20 min

